

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 13 janvier 2026 à 19 h 00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #2 - Réjean Desgroseilliers
Siège #3 - Robin Faucher
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Daniel Bilodeau
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

26-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2025
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2025
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Dépôt de la liste des dépenses
 - 7.2 - Adoption du règlement 25 - 614 - Taxation 2026
 - 7.3 - Nomination des élus aux différents comités-conseil
 - 7.4 - Ouverture de compte en ligne Hydro-Québec
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Participation au Programme Rénovation Québec
- 11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 - Balance des montant de subvention 2025 aux organismes accrédités
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13 - LÉGISLATION
- 14 - CONTRIBUTIONS
 - 14.1 - Contribution financière - Journal Le Cantonnier
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-01-002

3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2025, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Robin Faucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-003

3.2 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2025, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Proposé par: Réjean Desgroseilliers

Secondé par; Alain Villeneuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

7 - ADMINISTRATION

26-01-004

7.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE CINQ CENT CINQ DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX SEPT** (284 505.97 \$) est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer au montant de **QUATRE VINGT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT DOLLARS ET SOIXANTE HUIT** (96 987.68\$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Proposé par: Luc Tourigny

Secondé par: Réjean Desgroseilliers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-005 7.2 - Adoption du règlement 25 - 614 - Taxation 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté son budget financier pour l'année 2026 le 16 décembre 2025;

ATTENDU QUE ce budget nécessite des ajustements au taux annuel de la taxe foncière, ainsi qu'aux taxes et à la tarification des services municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton possède des pouvoirs en vertu du Code Municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale en matière de taxation et de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement 25 - 614 ayant pour effet de fixer les taux de taxes, les tarifs de compensations, les taux d'intérêts sur les arrérages, ainsi que de statuer sur certaines modalités administratives pour l'année 2026.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Micel Lamontagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-006 7.3 - Nomination des élus aux différents comités-conseil

ATTENDU QU'à la suite des résultats des élections du 2 novembre dernier, la Municipalité souhaite procéder à la nomination de nouveaux présidents et membres pour l'ensemble de ses comités-conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu;

QUE les élus municipaux soient nommés à titre de président ou membre sur les comités-conseil suivants :

COMITÉ	PRÉSIDENT	MEMBRE
Santé		Michel Lamontagne
Harmonisation du parc Frontenac		Michel Lamontagne

Proposé par : Alain Villeneuve

Secondé par : Réjean Desgroseilliers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-007

7.4 - Ouverture de compte en ligne Hydro-Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire maintenir son compte en ligne opérationnel chez le fournisseur de services Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Yves Deslongchamps, directeur-général et/ou Madame Annie Morin, agente administrative, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lambton, les documents pertinents à l'ouverture et/ou au maintien du compte de la Municipalité chez le fournisseur de services Hydro-Québec.

Proposé par: Robin Faucher

Secondé par: Daniel Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26-01-008

10.1 - Participation au Programme Rénovation Québec

ATTENDU QUE le Programme Rénovation Québec sert à appuyer les municipalités de toutes tailles qui veulent se doter de programmes visant à améliorer les logements et le milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la municipalité de Lambton demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au Programme Rénovation Québec.

QUE la Municipalité demande un budget de l'ordre de **CINQUANTE HUIT MILLE DOLLARS** (58 000 \$).

QUE ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Municipalité et la SHQ pour l'année 2026-27.

QUE le Conseil de la Municipalité autorise le Maire, monsieur Pierre Lemay, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Yves Deslongchamps, à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au Programme Rénovation Québec. La Municipalité accordera le montant en aide financière au projet et appliquera le règlement # 21-537 sur l'instauration du programme Rénovation Québec.

Proposé par: Alain Villeneuve

Secondé par: Robin Faucher

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-01-009

11.1 - Balance des montant de subvention 2025 aux organismes accrédités

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire soutenir les activités misent de l'avant par les différents organismes accrédités sur son territoire;

ATTENDU QUE l'octroi des subventions pour l'année 2025 avait déjà fait l'objet d'une résolution du conseil municipal lors d'une séance ordinaire antérieure;

ATTENDU QUE la dernière tranche représentant 25% du montant total alloué doit être versé aux différents organismes accrédités.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

QUE les montants suivant, prévu au budget 2025, soient octroyés aux différents organismes, selon la réparation du tableau suivant:

ORGANISME	MONTANT
Carnaval Ti-Cube	1 250.00\$
Patrimoin'Art	500.00\$
Galerie d'Art	1 500.00\$
Songe d'ÉTÉ en musique	187.50\$
Fondation Louis-Georges Henri-Hallée	500.00\$
Fabrique Notre-Dame des Amériques	2 500.00\$
ARPLL	1 250.00\$
FADOQ Lambton	625.00\$
Cercle des Fermières de Lambton	875.00\$

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé par: Réjean Desgroseilliers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13 - LÉGISLATION

14 - CONTRIBUTIONS

26-01-010

14.1 - Contribution financière - Journal Le Cantonnier

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton désire participer au maintien et au développement du journal communautaire Le Cantonnier, journal qui contribue au rayonnement de notre région depuis plus de 20 ans.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé, appuyé et résolu,

QUE la Municipalité de Lambton octroi un montant de **TROIS MILLE DOLLARS** (3 000\$), afin d'aider au maintien et au développement du journal Le cantonnier pour l'année 2026 et ainsi bénéficier des avantages énumérés dans leur demande de contribution.

Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Alain Villeneuve

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois a été remis aux élus.

26-01-011

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

26-01-012

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

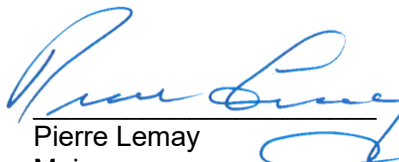
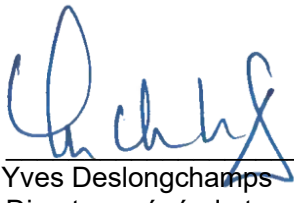
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 19 h 15

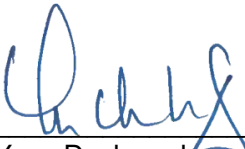
Proposé par: Daniel Bilodeau

Secondé par: Réjean Desgroseilliers

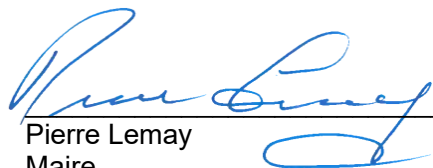
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	
Pierre Lemay Maire	Yves Deslongchamps Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.


Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier trésorier

Je, Pierre Lemay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Lemay
Maire